

**REPUBLIQUE  
FRANÇAISE**

**DEPARTEMENT  
DU  
GARD**

Nombre de membres	
Afférents au Conseil Municipal	En exercice
19	19
Présents	Qui ont pris part au vote
14	18

**Date de la  
convocation  
28/10/2022**

**OBJET  
DE LA  
DELIBERATION**

**PARTICIPATION  
FINANCIERE  
AU PROJET  
PEDAGOGIQUE  
DE L'ECOLE  
MATERNELLE  
POUR L'ANNEE  
SCOLAIRE  
2022 / 2023**

## **REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU 3 NOVEMBRE 2022**

**DELIBERATION N° 08  
DU**

**CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-CHAPTES**

L'an deux mille vingt-deux et le 3 novembre, à 20 h, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Claude MAZAUDIER, Maire.

**PRESENTS** : Tous les membres en exercice, sauf :

- X. CAUQUIL (procuration à J. DUVAL)
- K. MATHIEU (procuration à A.-L. HUNOT)
- J.-M. SARTEL (procuration à M. FILIPIAK)
- A. ZAMBUJO (procuration à G. CHANEAC)
- C. VILLANUEVA

Mme Karine PERROTIN a été nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de participer financièrement au projet pédagogique de l'école maternelle pour l'année 2022-2023.

Un atelier cirque sera proposé du 20 au 31 mars 2023 par l'Association Equilibre, Ecole de cirque de Foissac. Le coût total est de 2 400 € TTC.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité, donne un avis favorable pour accorder la somme de 1 000 €, pour cet atelier de découverte des arts du cirque.

Le règlement s'effectuera directement à l'Ecole de cirque sur présentation d'une facture, à l'issue de la prestation. La somme sera prévue au budget 2023.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,  
Jean-Claude MAZAUDIER

La secrétaire,  
Karine PERROTIN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

030-213002413-20221103-DE08-031122-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 10/11/2022

Affichage : 10/11/2022

Le Maire, Jean-Claude MAZAUDIER



*[Handwritten signature of Jean-Claude MAZAUDIER]*